Le testament breton de Louis XVI

Le rétablissement de la monarchie en avril 1814, s'accompagne dans toute la France de cérémonies expiatoires de réparation pour les outrages commis durant la Révolution à l'encontre de la famille royale et de la religion. Dans le Finistère, un service solennel est chanté le mercredi 13 juillet 1814, en l'église cathédrale de Quimper, à la mémoire du roi Louis XVI et de son épouse, du dauphin de France, de Louis-Antoine de Bourbon-Condé, duc d'Enghein et d'Élisabeth de France, sœur du roi.

Après l'Évangile, Pierre-Vincent Dombideau de Grouseilhes, évêque de Quimper, entame la lecture du testament «*du meilleur et du plus malheureux des Rois..., arrachant des larmes abondantes des yeux d'un nombreux auditoire* », selon la relation d'un contemporain, le comte de Saint-Luc, alors préfet du département (1814-1815).
Afin de mieux atteindre, et par là, de susciter la compassion et l'adhésion des populations rurales monolingues, le testament royal est également traduit en langue bretonne à l'attention des curés ou desservants, invités à le lire les jours suivants au prône des messes paroissiales.

Le très officiel, et tout récent, Journal administratif du département du Finistère, en diffuse également une version imprimée. Ancêtre de l'actuel Recueil des actes administratifs de la Préfecture, le Journal est en effet lancé le 10 juillet 1810 et consacré à la publication des textes officiels, « *dans le but de répandre un jour salutaire sur les abus qui retardent les progrès de la civilisation dans un païs où les cultivateurs sont encore soumis aux vieilles habitudes* », selon l'expression du baron Bouvier du Molart, préfet du Finistère (1810-1813).
L'usage du français y demeure cependant la règle et les insertions en langue bretonne n'y figureront par la suite que de manière très exceptionnelle, à l'occasion d'événements qui le seront tout autant. Ainsi, la semaine précédant la cérémonie funèbre à la mémoire de la famille royale, le Journal diffuse la traduction bretonne d'une adresse des communes rurales du Finistère au roi Louis XVIII et à la duchesse d'Angoulême, suivie de la réponse – toujours en breton – de leurs altesses royales...

Sources : Traduction en langue bretonne du testament de Louis XVI.
Cote d'archives : 3 K, 1814, numéro 213 du Journal administratif du département du Finistère.

Cette traduction du testament de Louis "Le Bienfaisant" illustre une des spécificités – et aussi une des richesses – de nos différents fonds d'archives finistériens : la présence disséminée d'une grande variété de documents, manuscrits ou imprimés, en breton, bilingues ou traitant de la langue bretonne :

Affiches, cartes postales, discours, sermons, libelles, tracts, publicités, professions de foi, poèmes, chansons religieuses et profanes, études, rapports, dictionnaires, grammaires, journaux et ouvrages...

Consulter la version bretonne du testament de Louis XVI et sa traduction française

Fichier
Version bretonne du testament de Louis XVI (.pdf - 3.17 Mo)